



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2018-158

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2018-12-19-001 - Arrêté pref-cabinet BSI/SPAS n°2018-743 portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation relative à l'éducation et au comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents (3 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-12-19-001

Arrêté pref-cabinet BSI/SPAS n°2018-743 portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation relative à l'éducation et au comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anncsey, le

19 DEC. 2018

DIRECTION DU CABINET

Service des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure
Pôle prévention et accompagnement

REF: BSI/LF

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté pref-cabinet BSI/SPAS n° 2018-743

portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation relative à l'éducation et au comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 211-11 et suivants et R. 211-5-3 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012256-0012 du 12 septembre 2012 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet;

ARRETE

Article 1: La liste départementale des personnes agréées, en application de l'article R. 211-5-5 du code rural, à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L. 211-13-1, est annexée au présent arrêté.

Article 2: L'arrêté préfectoral pref-cabinet BSI/SPAS n° 2018-537 du 17 août 2018 portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents est abrogé.

Article 3: Madame la directrice de cabinet du préfet, madame la directrice départementale de la protection des populations, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Aurélie LEBOURGEOIS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, d'un recours hiérarchique auprès de monsieur le ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – 38000 Grenoble, dans les deux mois à compter de sa notification. Le recours devant la juridiction administrative peut être formé par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Liste des personnes habilitées pour la formation portant sur l'éducation et le comportement canins

n°	Année	Nom	Prénom	Adresse	Commune	Date validité
2018-74-MCD-06	2018	BECHKER	Mehdi	8 route de Revachaux	MARGENCEL	15/11/23
2018-74-MCD-05	2018	TORSUOLI	Marc	105 route des Pessots	MARLIOZ	05/11/23
2018-74-MCD-04	2018	GARCIA CRAMER épouse MARCHITELLI	Julie	417 chemin des contamnasses	NANGY	31/10/23
2018-74-MCD-03	2018	NYCOLLIN	Aude	1130 Route du Chef-lieu	GROISY	15/10/23
2018-74-MCD-02	2018	KOZIELSKI épouse OUVRIER BUFFET	Michèle	399 route des Bornes	GROISY	01/08/23
2018-74-MCD-01	2018	BIGNENS	Stéphane	285 avenue du Jura	BONS-EN-CHABLAIS	15/03/23
2017-74-MCD-02	2017	VINCENT	Michel	762 route de Thorens	ETEAX	22/10/22
2017-74-MCD-01	2017	BUFFET	Eléonore	146 rue des grosses terres	FILLIERE	31/08/22
2016-74-MCD-08	2016	COURAPIED	Mathias	108 av michel CROZ	CHAMONIX MONT BLANC	27/10/21
2016-74-MCD-07	2016	MARTIN	Jessica	Place porte-bonheur	VILLE LA GRAND	01/06/21
2016-74-MCD-02	2016	PICAZO	Emilien	Les Moulins	VIUZ EN SALLAZ	06/04/21
2016-74-MCD-01	2016	GEILLON	Frédéric	14 chemin Platton	ANNECY LE VIEUX	06/04/21
2015-74-MCD-08	2015	HENRY	Kévin	50 route de la Touvière	LARRINGES	08/04/20
2015-74-MCD-07	2015	GARNIER	André	CECRA 485 chemin du Fier	SALES	15/01/20
2015-74-MCD-06	2015	MONCEY	Gérard	Route du ranch Vongy	THONON LES BAINS	15/01/20
2015-74-MCD-05	2015	BORRO	André	Route du ranch Vongy	THONON LES BAINS	15/01/20
20015-74-MCD-04	2015	BORDEAU	Christophe	18 place de l'office du tourisme	MORZINE	15/01/20
2015-74-MCD-03	2015	ROBERT	Jean-François	Route du ranch Vongy	THONON LES BAINS	15/01/20
2015-74-MCD-02	2015	BEAUBAIS	Jorris	440 route de la flamme olympique	MARLENS	15/01/20
2015-74-MCD-01	2015	VALLEE	Yannick	29 chemin de la bourdaine	SILLINGY	15/01/20